



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION
DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur**

**Arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI n° 40 du 07 SEP. 2020
portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public
d'ingénierie départementale « ID 77 »**

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, et notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/N°107 du 4 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie du département de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID77) » ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°77 en date du 23 juillet 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°135 en date du 11 décembre 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » ;

Vu la délibération n°AG/2020/02/04 de l'assemblée générale du GIP en date du 4 février 2020 validant la liste des communes et des groupements de collectivités ayant sollicité, par délibérations, leur adhésion à « ID 77 » ;

Vu les dispositions de l'article 3.2 de la convention constitutive du GIP « ID77 » relatif aux membres adhérents ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRÊTE

Article premier : La convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » est modifiée par l'ajout de la liste des 64 nouveaux membres adhérents (communes et groupements de collectivités) telle que jointe en annexe 1 au présent arrêté.

En annexes 2 et 3 sont jointes, pour information, les listes des précédents adhérents.

Article 2 :

- Monsieur le Président du GIP « ID77 » ;
 - Madame la Présidente d'« Initiatives 77 » ;
 - Monsieur le Président d'« Aménagement 77 » ;
 - Monsieur le Président du « CAUE » ;
 - Monsieur le Président d'« Act'Art » ;
 - Monsieur le Président de « Seine-et-Marne Environnement » ;
 - Monsieur le Président de « Seine-et-Marne Attractivité » ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont copie sera adressée pour information à :
- Monsieur le Président du conseil départemental de Seine-et-Marne ;
 - Monsieur le Directeur départemental des finances publiques ;
 - Monsieur le Directeur départemental des territoires.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,


Cyrille LE VÉLY

NB : Délais et voies de recours (en application du code des relations entre le public et l'administration)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique dans les conditions décrites ci-après :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 72 rue de Varenne, 75007 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Melun dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre Ier du Livre IV de la partie réglementaire du code de justice administrative. En application de l'article R.414-1 de ce code, la requête lorsqu'elle est présentée par un avocat, une personne morale de droit public autre qu'une commune de moins de 3 500 habitants ou un organisme de droit privé chargé de la gestion permanente d'un service public doit, à peine d'irrecevabilité, être adressée par voie électronique via l'application Télérecours (www.telerecours.fr), en dehors de ces cas, elle peut également être saisie par courrier à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 Melun Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Annexe 1 : liste des adhérents actée par arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°40 du

EPCI à fiscalité propre

Siège social

CP

Forme juridique

SIRET

Communauté de communes des Deux Morin	1 rue Robert Legraverend		EPCI à fiscalité propre	20007254400055
---------------------------------------	--------------------------	--	-------------------------	----------------

COMMUNES

Siège social

Forme juridique

SIRET

Commune de Achères-la-Forêt	58 rue du Closeau	77760	Collectivité territoriale	21770001200016
Commune de Amillis	Place de la Mairie	77120	Collectivité territoriale	21770002000019
Commune de Aubepierre-Ozouer le Repos	15 rue du Paradis	77720	Collectivité territoriale	21770010300013
Commune de Aulnoy	Place de la Mairie	77120	Collectivité territoriale	21770013700011
Commune de Avon	8 rue du Père Maurice	77210	Collectivité territoriale	21770014500014
Commune de Beaumont du Gâtinais	1 rue de Montgaudier	77890	Collectivité territoriale	21770027700015
Commune de Boissise-la-Bertrand	2 rue François Rolin	77350	Collectivité territoriale	21770039200012
Commune de Boissise-le-Roi	11 rue du Château	77310	Collectivité territoriale	21770040000013
Commune de Breau	210 rue de l'École	77720	Collectivité territoriale	21770052500017
Commune de Brou-sur-Chantèlerine	3 rue Lazare Carnot	77177	Collectivité territoriale	21770055800018
Commune de Chauconin-Neufmontiers	Place de la Mairie	77124	Collectivité territoriale	21770335400019
Commune de Citry	Place Gaston de Renty	77730	Collectivité territoriale	21770117600018
Commune de Combs-la-Ville	Place de l'Hôtel de Ville	77380	Collectivité territoriale	21770122600011
Commune de Coulombs-en-Valois	2 rue de l'Église	77840	Collectivité territoriale	21770129100015
Commune de Coulommiers	13 rue du Général de Gaulle	77120	Collectivité territoriale	21770131700018
Commune de Courpalay	2 bis rue Champrenard	77540	Collectivité territoriale	21770135800012
Commune de Doue	1 bis rue Champenois	77510	Collectivité territoriale	21770162200011
Commune de Esmans	Grande Rue	77940	Collectivité territoriale	21770172100011
Commune de Everly	16 rue de la Mairie	77157	Collectivité territoriale	21770174700016
Commune de Fleury-en-Bière	6 rue du Cardinal Richelieu	77930	Collectivité territoriale	21770185300012
Commune de Fontenay-Trésigny	26 avenue du Général de Gaulle	77610	Collectivité territoriale	21770192900010
Commune de Fresnes-sur-Marne	2 rue de l'Église	77410	Collectivité territoriale	21770196000015
Commune de Isles-les-Villenoy	58 rue de Meaux	77450	Collectivité territoriale	21770232300015
Commune de Iverny	5 rue du Bordeau	77165	Collectivité territoriale	21770233100018
Commune de Jaignes	Rue de l'Abbaye	77440	Collectivité territoriale	21770235600015
Commune de La Chapelle-Moutils	21 rue des Tilleuls	77320	Collectivité territoriale	21770093900010

SYNDICATS ET AUTRESSiège socialForme juridiqueSIRET

Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin du Loing (EPAGE)	25 rue Jean Jaurès - Montargis	45200	Établissement public	200087005000019
Regroupement Pédagogique Intercommunal Savins Thénisy Jutigny	Place de la Mairie - Savins	77650	syndicat intercommunal à vocation unique	25 770 573 100 012
SDESM	1 rue Claude Bernard - La Rochette	77000	Syndicat mixte	200 041 309 00010
SMETOM Geeode	ZI - RD 619 - Nangis	77370	Syndicat mixte	257705293000039
SYAGE	11 rue Gustave Eiffel - Montgeron	91230	Syndicat mixte	259100857000038
Syndicat intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées - SICTEU	BP 8 - 6, rue Abel Leblanc – Presles-en-Brie	77220	syndicat intercommunal à vocation unique	257704601000018
Syndicat intercommunal d'élaboration et de gestion du centre de loisirs (SIEGCL)	avenue Pierre de Coubertin – Fontenay-Trésigny	77610	syndicat intercommunal à vocation unique	257702639000010
Syndicat mixte du bassin aval du petit Morin	place de l'hôtel de Ville - La Ferté-sous-Jouarre	77260	Syndicat mixte	200089332000015

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°40

07 Juin 2020

Le Préfet de Seine-et-Marne
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Cyrille LE VÉLY